

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 30 janvier 2013**

**DCM N°13-01-19**

**Objet : Vente d'une emprise foncière rue du Chanoine Morhain à Metz Borny.**

**Rapporteur : M. NZIHOU, Adjoint chargé de quartiers**

Madame LAROUI Fatima domiciliée au 79 B rue du Général Metman envisage de clôturer sa propriété par un muret surmonté d'un grillage.

Dans cette perspective, elle sollicite l'acquisition partielle d'un mur mitoyen de soutènement des terres situé à l'arrière de sa propriété rue du Chanoine Morhain.

Le niveau haut des terres de la parcelle appartenant à l'intéressée s'élève à environ 1,5 m au-dessus de l'aire de retournement de la rue du Chanoine Morhain. Ce mur d'enceinte de l'ancien centre commercial constitue donc un soutènement des terres formant la propriété de Mme LAROUI.

Cette emprise est une dépendance du domaine public qui ne présente plus aucune utilité pour la Ville.

Il est donc proposé de céder au riverain intéressé ce bien d'environ 2 m<sup>2</sup> au prix de 50 €, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** l'évaluation du Service France Domaine,

**VU** l'accord de Madame LAROUI Fatima,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### **DECIDE :**

1 – de déclasser et de céder l'emprise d'environ 2 m<sup>2</sup> correspondant à un mur mitoyen de soutènement situé rue du Chanoine Morhain, à distraire des parcelles cadastrées sous :

#### **BAN de BORNY :**

Section BI – n° 247 – 9 m<sup>2</sup>  
Section BI – n° 244 – 3681 m<sup>2</sup>

2 – de réaliser cette transaction foncière pour le prix de 50 euros, conformément à l'évaluation du Service France Domaine ;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4° – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice concerné ;

5° – d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Le Premier Adjoint Délégué,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Pôle URBANISME – Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**